Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260401-54_2026-DE

Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION
25/03/2026

DATE D'AFFICHAGE
08/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **27**

PRESENTS : **25**

VOTANTS : **25**

OBJET :
54 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) – PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNES MEMBRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. Gérard LARCHERON.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, M. Alain BEAUNIER, Mme Françoise BROUILLARD, Mme Marine BURILLER, Mme Catherine CABARE, Mme Valérie CASPRESAC-DUFOUR, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, M. Nicolas DESHAIS-FERNANDEZ, Mme Katia DI GIORGIO, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Céline GILLET YASSA, Mme Cécilie GROSSET, M. Frédéric JULLY, Mme Aurélie LESCOT, M. Claude MACON, M. Jean-François MASSON, M. Lloyd MENARD, M. Benoist MORNAY, Mme Cindy NARME, Mme Nathalie ROUX, M. Alexandre SCHER et Mme Emmanuelle WAMBERGUE.

Etaient excusés :
M. François PARZYJAGLA
M. Fahem Idir DJERA

Madame Muriel CHAUVOT a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Emilie JULAUDE, Secrétaire de séance auxiliaire.

La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux.

Elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 de code général des impôts).

Elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué,
- dix commissaires

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

La commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260401-54_2026-DE

Au regard du tableau de répartition effectué par la CC4V, il convient de désigner 2 membres qui représenteront la commune de Ferrières en Gâtinais au sein de la Commission Intercommunale des Impôts directs.

Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité,

- **DE DESIGNER** les représentants à la Commission Intercommunales des Impôts Directs comme suit :

 - Mme Muriel CHAUVOT
 - M. Jacques DUCHEMIN

Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 03 avril 2026

Le Maire

MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS (Loiret)

Gérard LARCHERON

La secrétaire de séance

Muriel CHAUVOT